



PRÉFECTURE DE L'OISE

Direction de la réglementation,  
des libertés publiques  
et de l'environnement  
Bureau de l'environnement

**Instance de concertation pour l'implantation  
des relais de radiotéléphonie mobile dans le département de l'Oise**

**Compte rendu de la réunion du 10 septembre 2009**

Participaient à cette réunion, présidée par Mme Mireille Aurégan, chef du bureau de l'environnement :

- M. Lucien Bouchez, maire d'Haudivillers, représentant l'Union des maires
- M. Jean-Claude Lamy, agence nationale des fréquences
- Mme Marie-Louise Falampin, service départemental de l'architecte et du patrimoine
- M. Jean-Marie Duval, direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- M. Didier Malé, président du ROSO
- Mme Murielle Martin, direction départementale de l'équipement et de l'agriculture - SAUE
- M. Vong Sananikone, Mme Nathalie Videau pour Bouygues Telecom
- M. Thomas Calabrese, M. Laurent Behra pour SFR
- M. Thierry Fouan, M. Serge Meley, M. Patrice Pierret, M. Alexandre Mauget pour Orange France
- Mme Fabienne Ouin, Melle Fanny Thieriot bureau de l'environnement

Etaient excusés :

- Mme Solange Duchardt, Parc naturel régional Oise Pays de France
- M. François Riquiez, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a fait part de ses observations par messagerie le 8 septembre 2009
- M. Bertrand Brassens, conseiller général
- M. David Demilt pour SFR

## ORANGE France

### 1. BAUGY – Réservoir terrain nu Lieu-dit "Mont de Baugy"

Site N° 17283-A1

Implantation d'un pylône treillis de 30m

Les membres de la commission souhaitent un pylône plus fin et moins haut. L'opérateur indique que la hauteur ne peut pas être réduite en raison de la configuration géographique (zone très étendue, relief) et de la proximité d'arbres.

Par contre la pose d'un pylône plus effilé est possible.

#### Avis de la commission

**Favorable** pour un pylône plus fin. Des photomontages seront adressés au bureau de l'environnement

Ces photomontages ont été communiqués le 10 septembre par messagerie.

### 2. SAINT-CREPIN-AUX-BOIS "Lieu-dit le Goulevant"

Site N° 00012627A1C17

**Projet "ZONE BLANCHE"** - Implantation d'un pylône treillis de 40m

**Avis DREAL** : Le projet est un pylône treillis de 40m regroupant les 3 opérateurs. Il est situé en forêt de Laigue dans un secteur très sensible tant au point de vue naturel (ZPS, ZICO, Biocorridor) que paysager (paysage emblématique de la forêt de Laigue, paysage représentatif de la vallée du Fourchon, proximité du site classé du parc du château d'Offémont).

A noter que le reportage photographique est particulièrement sombre ce qui diminue l'impact visuel qu'aurait le pylône.

Ce projet ayant pour objectif de couvrir une zone blanche et ayant déjà fait l'objet de plusieurs propositions non satisfaisantes nous émettons un avis favorable à cette implantation avec les préconisations suivantes :

- la hauteur du pylône devra être optimisée à l'aide de simulation radio sur le terrain afin de diminuer si possible la taille. En effet il n'est pas impossible que la couverture radio réelle soit meilleure que celle prévue (qui n'est pas jointe au dossier par ailleurs)
- l'implantation précise devra être faite sur une zone la moins impactante possible après un relevé écologique de la zone (à voir avec l'ONF)
- la réalisation des travaux devra se faire hors période de nidification des oiseaux

La couleur du pylône et des antennes doit être gris foncé.

Mme Falampin, qui représente l'architecte des bâtiments de France, indique en outre que le projet n'est pas clairement localisé sur les cartes et les plans.

#### Avis de la commission

**Dossier à revoir.** Le dossier devra être complété en fonction des observations de la DREAL et de l'ABF énoncées précédemment : photomontages nets, simulation radio, justifier la hauteur du pylône.

*S'agissant d'un site particulièrement sensible (domaine forestier de Laigue, zone Natura 2000) les membres de la commission souhaitent s'appuyer sur des documents lisibles pour se prononcer sur le projet.*

3. **ANTHEUIL-PORTES** – TGV Gournay-sur-Aronde  
Site N° C2- 19433-A1

Implantation d'antennes sur un pylône RTE quadripole d'environ 45m

Avis de la commission

*Favorable sous réserve de l'avis du maire. L'avis définitif sera confirmé après réception de cet avis.*

**BOUYGUES TELECOM**

4. **CREIL** - 26 boulevard Jean Biondi  
Site T18265

Remplacement d'un site existant situé 2 rue Lamartine à Creil

Avis de la commission

*Favorable*

**S F R**

5. **BALAGNY-SUR-THERAIN** – "Lieu-dit au dessus du Bois de Brinchon"  
Site N° 600849

Rehausse de 5m d'un pylône existant non construit appartenant à Orange

Avis de la commission

*Favorable*

6. **BURY** – Chemin des Carrières lieu-dit "Mérard"  
Site N° 600850

Rehausse de 4m d'un pylône tubulaire

Avis de la commission

*Favorable*

7. **PAILLART** – Château d'eau Route d'Hardivilliers  
Site N° 600486

Implantation d'un pylône de 31m

L'opérateur présente un nouveau projet. Les antennes seront plaquées au château d'eau et non plus en drapeau au dessus.

Avis de la commission

*Favorable. La convention tripartite devra être adressée au bureau de l'environnement*

**SUIVI DES DOSSIERS**

**ORANGE**

**LE MEUX** - Rue de la République  
Site N°C4-19366A1  
Création d'un pylône monotube ou treillis de 25m

Le projet a été examiné en juin 2009. Il devait être complété par des photomontages.

Ces compléments ont été adressés.

Avis de la commission

*Favorable:*

**CREPY-EN-VALOIS** - 2 rue Zell Mosel (sous réserve)  
Site N° 10291A1  
Installation d'antennes intégrées dans des fausses cheminées réalisées en composite

En attente de compléments

**CATILLON**

Site n°C10-19104A1

Ce projet consistait en l'installation d'un pylône treillis de 12 m. Il a été validé par l'instance le 12 janvier 2009.

L'opérateur Orange, dans un courrier du 7 juillet 2009, demande l'avis de l'ABF, le projet se situant dans le périmètre de protection de l'église (470 m).

ABF a été saisi pour avis le 27 juillet 2009.

Mme Falampin communiquera l'avis de l'ABF dès que possible.

## Communication

M. Malé informe les membres de la commission de la démarche du ROSO auprès de M. Vasselle, président de l'Union des maires, afin qu'une charte soit élaborée avec les opérateurs au niveau départemental en vue notamment de prescrire systématiquement des mesures de champs dès qu'une installation est située à moins de 200 m d'un établissement dit "sensible".

\*\*\*\*\*

### Rappel

- ✓ Sauf cas particulier, pour les antennes et équipements sur le pylône, la couleur gris foncé est demandée : RAL 7012 – 7011 – 7037, avec une préférence pour le RAL 7012 ; pour les shelters un gris brun est souhaitable RAL 7013 – 8028
- ✓ Lorsque l'intégration paysagère souhaitée est une haie arbustive, celle-ci consistera en une plantation d'arbres ou arbustes d'essences locales.
- ✓ La fiche "cartoradio" indiquant la présence d'autres sites à proximité des projets présentés pourrait utilement être jointe au dossier.

La prochaine réunion se déroulera le jeudi 8 octobre 2009, matin  
Dépôt des dossiers : 22 septembre 2009 dernier délai.

Pour le préfet,  
Et par délégation  
Le chef de bureau

**signé**

Mireille AUREGAN